



avenant temps partiel congés parental

Par **Latechnicienne**, le **16/10/2019** à **13:41**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide car je souhaite savoir quels sont les articles de loi qui régissent un temps partiel dans le cadre d'un congés parental ?

Je sais que ce ne sont pas les mêmes qu'un temps partiel classique.

De plus, Pouvez vous me confirmer que dans un avenant pour un temps partiel d'un congés parental, il suffit de mettre :

L'identité de l'entreprise

Celle du salarié

La durée de la période à temps partiel

La durée hebdomadaire du travail

La répartition des horaires

La rémunération prévue

Les heures complémentaires

et qu'il n'y aucune raison de rajouter d'autres articles dedans comme sur les déplacements, le lieu de travail (qu'ils veulent me changer en plus...) ect... ???

Merci d'avance pour vos réponses
cordialement